



Compte-rendu de la réunion
de la Commission de la Vie Sociale
tenue le Mercredi 18 Novembre 2015 à 14H30,
en salle de réunion du site de Lapoutroie



PRESENTS :

1) au titre des représentants des résidants :

- à déterminer (Site d'Orbey)
- Madame Danièle HARTMANN (Site du Bonhomme)
- Monsieur Gérard BRUNSPERGER (Site de Lapoutroie)
- Monsieur Jean-Léon CONRAD (Site de Fréland)

2) au titre des représentants des familles :

- Madame Brigitte BAUMANN (Site d'Orbey)
- Madame Marie-Andrée DEMANGEAT (Site de Lapoutroie et Présidente)

3) Au titre de représentant du personnel :

Abs.

4) Au titre de représentant du Conseil d'Administration :

Abs.

Assistaient également à la réunion :

- Madame PRUDAT, Directrice
- Monsieur JAEGLI, Attaché Principal d'Administration Hospitalière,
Responsable des sites de Lapoutroie et du Bonhomme
- Monsieur René BISANTZ, Attaché d'Administration Hospitalière,
Responsable du site de Fréland
- Madame Marylène BLEICHER, Cadre de Santé
- Madame Aurélie, Animatrice
- Madame Céline DREYFUSS, Animatrice

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Carmen ORY (Site de Fréland)
- Madame Annie DEMANGEAT, Administrateur
- Monsieur Fabrice SCHMITT, représentant du personnel



Un tour de table est fait en début de séance permettant à chacun de se présenter.

Le chantier des ascenseurs du site de Lapoutroie nécessitant une coupure électrique les rendant inopérables pour une partie de l'après-midi, l'effort de Monsieur BRUNSPERGER pour siéger en séance est particulièrement salué car il a dû faire un long détour à pied et emprunter les escaliers malgré son handicap.

1 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 1er juillet 2015

Le procès-verbal de la réunion du 1er juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 : Propositions prix de journée 2016

La directrice explique d'emblée que les groupes de dépenses se sont vus appliquer un taux de reconduction de 0% (sauf le groupe II : dépenses de personnel) conformément aux directives des autorités de tarification notamment celles de la circulaire du Conseil Départemental du Haut-Rhin reçue dès le 21 juillet 2015 et relative à la tarification 2016.

Il est illusoire de croire que dans le contexte économique actuel, qu'il y aura encore des améliorations dans la prise en charge.

Le groupe II qui retrace les dépenses de personnel est calculé au réel mais ne dépasse pas le taux de progression retenu par le Département de 0,65% pour la section d'hébergement.

Le tableau des effectifs sur cette section tient compte d'une suppression nécessaire d'un poste administratif pour faire face à la progression constante des dépenses liées aux prestations informatiques notamment celles du GIP Symaris en progression de 24,60% depuis l'année 2011. Cette suppression de poste sera actée dans la troisième Convention Tripartite en cours d'élaboration.

En section d'Hébergement, le tarif de la chambre à deux lits passerait à 54,31€.

(au 01/02/2015 : 54,16€)

Le tarif de la chambre simple passerait à 55,40€ en 2016. (au 01/02/2015 : 55,23€)

En section Dépendance (GIR5/6), le ticket modérateur passerait de 5,26€ à 5,31€ soit +0,95%.

Le prix de journée + GIR 5/6 en chambre double serait de 59,62€/jour en 2016.

En chambre simple, il passerait à 60,71€/jour.

Pour mémoire : au 1er janvier 2015, le tarif moyen Hébergement dans les EHPAD haut-rhinois est de 56,62 €/J. Le tarif Dépendance moyen en GIR5/6 à la charge du résidant est de 5,50€ soit un prix de journée global à payer de 62,12€/jour.

Le programme d'investissement sera mobilisé vers quatre axes prioritaires :

1) La réalisation de l'un des projets restructurant majeur du Projet d'Établissement 2015-2019, à savoir l'extension-restructuration du site d'Orbey adoptée par le Conseil d'Administration le 24 septembre 2014.

La rédaction du Programme Technique Détaillé est en cours. Il sera suivi par les étapes de sélection du maître œuvre à celles du choix de l'équipe de ce dernier.

2) Les projets d'équipements informatiques pour un montant de 190 000€.

La migration de l'établissement vers le logiciel de gestion CPAGE démarrera au 1er janvier 2016. Dans un premier temps, l'établissement basculera pour la partie "Facturation" en remplacement du module CASH dont la maintenance a été arrêtée par le CHU de Bordeaux. La généralisation vers la solution CPAGE nécessite le renouvellement intégral des ordinateurs des services administratifs. Les postes de la direction devront également être changés en raison de leur vieillissement.

3) La poursuite de la mise en accessibilité et en sécurité des quatre sites de l'établissement : 214 000€

Les Agendas d'Accessibilité Programmée ont été déposés le 25 septembre 2015. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève pour les quatre sites à 2 975 250€ HT sur une période de 2016 à 2020.

Le renouvellement du système de sécurité incendie du site de Lapoutroie doit être réalisé car la centrale de détection incendie et les détecteurs sont devenus obsolètes.

Le monte-malade de 1 275 kg de ce même site sera changé en début d'année 2016 à la suite de l'ascenseur.

4) Le renouvellement de mobilier et de matériel.

Suite à la demande des services de soins du site de Fréland de report de l'opération d'envergure de changement du mobilier des lieux de vie et des circulations qui avait été lancée en 2015, celle-ci est réinscrite sur le budget 2016.

Quelques renouvellements de volets du site de Le Bonhomme sont prévus pour l'année prochaine.

Madame DEMANGEAT, Présidente demande si le planning des travaux architecturaux qui vont toucher les sites d'Orbey et de Fréland est déjà établi. Madame PRUDAT donne lecture d'un planning prévisionnel.

La présidente demande également quelles sont les conséquences de la chute du taux d'occupation. La directrice explique tout a été dit sur la baisse d'activité depuis l'été 2010, qu'elle n'a cessé d'alerter toutes les instances et les tutelles depuis l'été 2011 du risque de vivre cette situation désastreuse.

Le suréquipement du canton vert en terme de lits d'hébergement, le rééquilibrage de l'offre organisé sur le territoire par le Département ces dernières années, le refus des familles d'occuper une chambre double expliquent la perte de 5 points d'activité en cinq ans.

De plus, afin d'éviter la fermeture administrative du site de Fréland, sous nouvel avis défavorable de la commission de sécurité notifié en date du 23 juillet 2015, il a été convenu de concert avec les autorités de tutelle (ARS et Conseil Départemental 68) et la préfecture du Haut-Rhin de ne plus prononcer l'admission de personnes dont le niveau de dépendance est classé en GIR 1/2, ce qui risque d'impacter davantage l'activité du site déjà mis à mal et ce, jusqu'au terme des travaux du site d'Orbey.

La non réalisation des recettes liée aux lits non occupés a et aura des conséquences dramatiques de non remplacement des agents titulaires en arrêt maladie par des agents contractuels notamment pour l'entretien des locaux dont les salaires pèsent sur la section d'hébergement. Cette décision est prise afin d'éviter un déficit que les résidents et/ou les familles devront payer par l'augmentation du prix de journée.

La directrice regrette amèrement de ne pas avoir été suivie dans son projet de fermeture du site de Fréland et d'agrandissement de 30 lits d'Orbey car cela aurait permis de redéployer les emplois sur les sites et d'être enfin plus "confortable" en terme d'effectifs et d'organisation des services. Cette idée visionnaire pour le canton n'a pas été retenue et trois années au moins ont été perdues dans le pilotage stratégique de l'établissement. Madame PRUDAT rappelle qu'elle s'est battue pour son établissement comme s'il s'agissait de sa propre entreprise malgré la campagne malveillante et les calomnies dont elle a fait l'objet.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte des propositions budgétaires de l'établissement.

3 : Point sur les dossiers en cours

Globalement :

1) Dépôt des Agendas d'Accessibilité Programmée

Il est rappelé que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP). Le projet d'Ad'AP de l'établissement multi-sites a été déposé à la mairie d'Orbey le 24 septembre dernier et devra être validé par le Préfet.

Une présentation power point qui synthétise l'ensemble des travaux d'accessibilité pour chacun des sites devait être faite mais la direction constate un souci de réseau et s'en excuse. C'est sur support papier que la présentation se fait. Fréland fera l'objet d'une réhabilitation de 2 290 000 € HT lorsque l'opération tiroir d'Orbey sera close.

Prévisions des coûts pour les trois autres sites : Lapoutroie € 104 550 € HT - Le Bonhomme € 427 650 € H.T. - Orbey € 153 050 € H.T.

2) Appel à projets ARS Astreinte IDE de nuit en EHPAD

Il est fait part du lancement d'un appel à candidatures de l'ARS le 28 juillet 2015 pour la mise en place d'un dispositif d'astreinte d'infirmière de nuit. La directrice rappelle le fonctionnement de nuit des quatre sites de l'établissement et fait part aux administrateurs de sa réflexion sur l'opportunité pour le canton vert de répondre à l'appel à projet avant la date butoir du 28 septembre 2015. Selon l'ARS, le dispositif viserait à la prévention des hospitalisations évitables des personnes âgées.

Madame PRUDAT a saisi le directeur du 15 afin de connaître le nombre d'appels nocturnes des sites en direction des urgences en 2014. Les statistiques font état de 7 appels pour Orbey, de 7 appels pour Lapoutroie, de 8 appels pour Fréland et de 2 pour Le Bonhomme, ce qui ne semble pas excessif.

Le calcul du coût de la mesure et son impact sur le budget d'exploitation de l'établissement a été le suivant : Actuellement l'établissement est organisé avec une IDE de nuit sur un site celui de Lapoutroie, géographiquement central par rapport au positionnement des sites dans le canton.

Coût annuel : 2,5 IDE ETP x 51 300€ (coût moyen) = 128 250 €

Le passage vers une astreinte de nuit au domicile impliquerait le remplacement de nuit des IDE de l'établissement par des AS de nuit (effectif insuffisant pour être redéployé).

Le besoin serait donc de 2,5 AS ETP x 43 500 € = 108 750 € soit une imputation de 70% sur Soins = 76 125 €

Economie sur la dotation Soins avant le financement ARS de l'astreinte : 128 250 € - 76 125 € = 52 125 €

Financement ARS astreinte : 45 000 €

Ecart : 52 125 € - 45 000 € = 7 000 € en année pleine (surcoût pour l'ARS)

Calcul du surcoût de la mesure de remplacement des IDE nuit par des AS nuit sur la section Dépendance : 108 750 € x 30% = 32 625 € en année pleine soit une dépense en personnel de 25 625 € de plus en année pleine sur le budget de l'établissement.

Pour l'heure, la direction n'a finalement pas répondu à l'appel à projet de l'ARS après cette analyse. De plus, l'aspect sécuritaire de l'IDE d'astreinte amenée à se déplacer de nuit de son domicile parfois en habitat isolé en zone montagnaise en période hivernale doit également être pris en compte. Néanmoins, il n'est pas exclu que la fiche de fonction de l'IDE actuelle de nuit puisse évoluer sur la base du cahier des charges de l'ARS.

3) Négociation en cours de la 3ème Convention Tripartite

Les propositions de la direction se basent sur le plan d'actions opérationnel issu de l'évaluation interne, de l'évaluation externe et du Projet d'Établissement 2015-2019. Une première réunion de quatre heures s'est tenue entre la directrice et la chargée de mission sur le Suivi Qualité des Etablissements pour cibler quelques objectifs. La directrice présentera la convention dès le document finalisé.

4) Évaluation du Service de Soins Infirmiers à Domicile par l'ARS Alsace.

Au mois d'avril dernier, le SSIAD d'Orbey a fait l'objet d'une évaluation sur son fonctionnement par l'ARS. Des préconisations ont été émises par l'Agence dans un premier rapport reçu le 22 juillet 2015. La procédure étant contradictoire, l'établissement a pu présenter ses observations en date du 21 septembre 2015 et vient de réceptionner le rapport final. L'ARS salue la réactivité du service mais confirme sa demande de mise à plat de l'organisation actuelle du service. Celle-ci est en cours de réflexion au sein de l'équipe pilotée par l'infirmière coordonnatrice aux fins d'une mise en oeuvre au 1er janvier 2016.

5) Présentation du tableau de bord des prescriptions de la commission de sécurité de Fréland.

La directrice présente le tableau de bord conçu et suivi mensuellement par le Chargé de mission de la direction de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale (DOSOMS) de l'Agence Régionale de Santé.

Ce tableau retrace les 29 lignes de prescriptions émises par la commission de sécurité passée sur ce site le 7 juillet 2015 et qui a prononcé, sans surprise, un second avis défavorable. Certaines prescriptions sont d'ores et déjà réalisées, certaines sont en cours et d'autres ne pourront être réalisées qu'en impactant lourdement la structure, ce qui est prévu d'être fait dès l'opération d'extension d'Orbey close.

Madame PRUDAT fait part de son courrier adressé au Préfet écrit en concertation avec la direction générale de l'ARS. Ce courrier qui évoque la décision prise de ne plus prononcer l'admission de résident au niveau de dépendance classé GIR 1 et 2 est accompagné d'une part, d'une note synthétique qui retrace depuis l'année 2007 tout ce qui a été entrepris par la direction de l'établissement et les différents Conseils d'Administration pour la mise aux normes du site et d'autre part, d'un tableau détaillant les 111 620€ de dépenses exclusivement dédiées à la sécurité incendie du site de Fréland depuis l'année 2008 à nos jours.

6) Changement du logiciel de facturation CASH vers CPAGE.

L'établissement du Canton Vert utilise actuellement le logiciel de facturation CASH pour établir ses titres de recettes. Le Centre Régional d'Informatique Hospitalière (CRIH) de Bordeaux a informé les établissements adhérant au CRIH d'Alsace de l'arrêt de la maintenance du logiciel de facturation CASH au 31 décembre 2015 soit la conséquence de ne plus pouvoir établir des titres de recettes à partir de l'année 2016.

Par conséquent, et dans une perspective plus globale de migration prévue de longue date vers le logiciel CPAGE il est prévu l'installation du moteur de facturation CPAGE pour la fin de cette année avec la formation des agents chargés d'établir la facturation. Madame PRUDAT prévient que les secrétariats seront fermés à certaines périodes.

Fin de l'année 2016, cette opération sera suivie par celle qui concerne le mandatement. Les ordinateurs des différents secrétariats et de la direction devront être changés compte tenu de l'obsolescence de leur version.

7) Contrôles de la CPAM

La directrice évoque le contrôle des CPAM sur les dépenses médicales des EHPAD.

A l'instar de ses collègues, elle avait été destinataire le 21 août 2014 d'un courrier du directeur de la CPAM de Colmar l'informant d'un contrôle sur le suivi de la consommation médicale des résidents sur l'année 2012.

Ce contrôle conduisait au constat d'un certain nombre d'anomalies et concluait à un préjudice pour l'Assurance Maladie de 3 320,36€.

Dans le cadre de la procédure contradictoire, l'établissement du Canton Vert avait adressé le 15/09/2014 ses observations sur ces « indus » à la CPAM de Colmar liés aux agissements de certains résidents et de professionnels de santé qui se déroulent souvent "hors les murs" et des oublis de contrats de location à domicile.

Par courrier en date du 16/12/2014, la CPAM après prise en compte des observations de l'établissement ramenait le montant des indus à la somme de 3 264,36€.

Dans sa réponse en date du 19/12/2014, la directrice contestait ce nouveau montant en argumentant que le préjudice n'était pas imputable à l'établissement.

La CPAM de Colmar a, conformément à la procédure, saisi la Commission de Recours Amiable de la demande de l'établissement. Celle-ci a examiné le dossier dans séance du 23/09/2015 et a conclu au rejet de la demande. La directrice informe qu'elle compte saisir, comme l'ensemble des ses collègues, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociales et qu'elle a alerté la Fédération Hospitalière de France.

Elle souhaite ajouter en gras dans le règlement de fonctionnement la rubrique suivante :

"Tout examen, consultation, délivrance de médicaments pris à l'initiative du résident ou sa famille sont à sa charge et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement ni par la Caisse d'Assurance Maladie et les Mutuelles ni par l'établissement.

Ne sont pas pris en compte par l'établissement et reste à la charge du résident :

- le transport par ambulance et VSL
- les honoraires et examens prescrits des Médecins spécialistes

Si vous étiez au domicile avant votre admission dans l'établissement et que vous bénéficiiez de location de matériel médical (par exemple : lit à hauteur variable, matelas anti-escarre, potence,...), pensez impérativement à mettre un terme au contrat de location avec votre prestataire".

Les membres du Conseil de la Vie Sociale adoptent à l'unanimité l'ajout au règlement de fonctionnement de l'établissement.

La directrice a également reçu le 9 septembre 2015 un état de 130 pages à contrôler pour les années 2013 et 2014. Le "préjudice" annoncé cette fois-ci est de 24 624,80€ ! Or, il s'avère que sur les 130 pages, 103 concernaient une seule et même résidente dont les actes de dialyse péritonéale relevaient du Décret n° 2011-1602 du 21 novembre 2011 par conséquent légitimement pris en charge sur l'enveloppe des soins de ville.

Au-delà des démarches lourdes et chronophages pour les directeurs d'EHPAD (4 358 lignes sur le dernier état), la profession a le sentiment de se heurter à un mur d'incompréhension et se voit imposer une charge de travail toujours accrue (Cf. dans ses décisions de rejet, la commission de recours à l'amiable de la CPAM considère « qu'il appartient à l'établissement donc au directeur lui-même dans certaines petites structures d'informer le fournisseur de matériel médical des périodes de présence du résident dans l'établissement ou d'alerter la famille sur ce point afin de suspendre les locations en cours »).

Plus grave, le ressenti d'être considérés comme des fraudeurs dont les établissements outre les indus, vont se voir appliquer des pénalités financières venant grever encore davantage les dotations budgétaires.

Spécifiquement : 1) Projet Unité Centrale de Production avec mutualisation

La directrice fait part de la demande de son collègue directeur de la Résidence Hospitalière de la Weiss, lui-même dans une réflexion de réhabilitation des deux sites qu'il dirige, d'assurer la prestation repas de son établissement par la nouvelle cuisine centrale d'Orbey à venir. Cette mutualisation lui permettrait un gain de coût sur le projet architectural et serait intéressant pour le canton vert en terme d'effet de seuil. La production des repas passerait de 500 repas/jour à 850. A charge pour l'établissement de prévoir une augmentation de sa surface qui passerait de 359m² à 449m².

2) Vie des sites

La direction a souhaité s'engager résolument dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et s'est inspirée de ce qui se faisait dans des EHPAD récents. Une consultation a été lancée afin de décorer certains lieux de vie des sites de Lapoutroie et d'Orbey.

La présentation powerpoint prévue n'étant toujours pas possible faute de réseau, le support papier est utilisé pour présenter à l'assemblée les thèmes retenus.

A Orbey : le thème des feuilles (pommiers de vergers alsaciens et Dap ca)

Un extrait de poème de Jean Claude BRINETTE sera apposé à l'entrée de la structure.

A Lapoutroie : le thème des arbres a été retenu. En cours : le changement des ascenseurs.

A Fréland, l'opération de changement global du mobilier dont le coût avait été chiffré à 22 000€ après évaluation du besoin et choix après test des produits a été repoussée à l'année prochaine sur demande des équipes soignantes.

Il était également prévu de changer la totalité des couvre-lits en raison de leur état. Après plusieurs semaines de tests effectués en chambre par les équipes de soins et par l'équipe de la blanchisserie, le choix a été fait. Madame PRUDAT expose aux membres de l'assemblée le modèle retenu. La commande des 270 couvre-lits vient d'être réceptionnée. La répartition entre les sites se fera dans les prochaines semaines.

Les nouvelles tuniques ont également été livrées. La tunique est présentée en séance. Basée sur le modèle existant qui avait été plébiscité après tests d'autres tuniques par les équipes, la tunique a juste été toilettée. Le coloris des bordures passe du vert menthe au vert anis et vert bouteille, les boutons pression sont cachés et des plis d'aisance sont prévus en bas de la tunique.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de toutes ces informations.

4 : Point sur les travaux et acquisitions

Il est fait état des achats et des travaux réalisés au cours de l'exercice selon le document joint à ce point qui retrace par ailleurs les travaux urgents liés aux prescriptions de la dernière commission de sécurité passée sur le site de Fréland.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

5 : Activité au 31 octobre 2015

Le document est présenté par la direction. 2 058 journées de moins que la prévision budgétaire pour l'année. A 60€ approximativement la journée, le calcul du manque à gagner est fait. Cela représente plus de 120 000 € de manque à gagner.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

6 : Questions diverses

- Sont abordés :

Les questions déposées de manière anonyme dans la boîte aux lettres du site d'Orbey qui évoquent :

☞ La demande d'accès à la chapelle pour les personnes à mobilité réduite

Cette question a été abordée en début de séance dans les Agendas d'Accessibilité Programmée. Elle sera réalisée dans les trois ans à venir sachant que le coût de l'opération a été évalué à 60 000 € HT.

☞ La demande de tables extérieures, dans des espaces ombragés pour prévenir de la chaleur

Le mobilier de jardin est installé chaque printemps. Il équipe l'avant de l'établissement qui donne sur le parc de plusieurs hectares et les deux terrasses du 1er et 2ème étage. La directrice complète la réponse en informant le conseil qu'un nouveau store a été installé, plus grand et plus résistant au vent et à grands frais.

☞ La demande de déléguer une personne pour sortir les résidents lorsqu'il fait beau

Ce rôle a toujours été dévolu à l'animatrice du site. Les stagiaires sont également mis à contribution quand il y en a mais il est vrai que toutes les demandes ne peuvent être satisfaites notamment en termes de surveillance des résidents désorientés.

☞ Un petit jardin pour se promener

La directrice regrette de ne pouvoir offrir le jardin sécurisé qu'elle appelait de ses vœux dans son projet de 2011. Le projet d'extension en phase Programme le prévoit mais un temps précieux a été perdu.

Les débordements du ruisseau qui serpente dans le parc sont abordés.

☞ Au 2ème étage, demande d'une personne pour rester auprès des résidents afin de les aider à manger et à couper les aliments

La demande surprend Madame BLEICHER cadre de santé et la directrice car une aide-soignante est systématiquement déléguée à cette tâche selon la fiche de poste déterminée.

☞ La demande de les faire manger en salle à manger du rez- de- chaussée (modèle de Lapoutroie) Madame BLEICHER explique qu'à l'heure actuelle 7 personnes déjeunent en chambre et que cela s'avère médicalement nécessaire. Des essais ont été faits à la demande des familles pour descendre leurs proches en salle à manger. La demande part probablement d'une bonne intention mais la mise en œuvre s'est rapidement confrontée à de grandes difficultés car il faut également tenir compte du refus du ou de la résident(e). Les valeurs de l'équipe soignante de nos jours sont de donner la priorité au choix du résident et d'assurer une ambiance conviviale aux repas.

☞ La fréquence de change des vêtements

Les familles ont fait des remarques quant au port des vêtements des résidents. Il leur semble qu'ils ne sont pas fréquemment changés... La cadre de santé argumente sur le lavage rapide du linge de certains résidents qui n'ont presque pas d'affaires et qui peut faire croire qu'ils portent la même tenue plusieurs jours d'affilée.

☞ Le rangement des armoires

Madame BLEICHER a fait un audit flash sur le rangement des armoires des résidents

Au 2ème étage : seules deux armoires étaient mal rangées dont une toujours très fournie

Au 1er étage : trois étaient en désordre. Il y avait énormément de vêtements stockés. Le tri sera fait par l'aide-soignante référente avec les résidents. Il s'avère également que des résidents peuvent être à l'origine du désordre. Madame BAUMANN remarque toutefois que le linge est souvent posé dans l'armoire sans être rangé. Aurélie MATHIS, animatrice, évoque l'idée de poser des étiquettes dans les armoires afin de clarifier les zones de rangement.

☞ La fréquence des bains et des douches

La demande est récurrente et maintes fois abordée. Un horaire spécifique existe du lundi au vendredi mais fragile car dès qu'il y a un arrêt maladie, cet horaire est supprimé pour pallier au remplacement de l'aide-soignant(e) absent(e). Lorsque l'effectif est au complet, la fréquence des bains et des douches (au choix des résidents) est de un(e) tous les quinze jours. Ce qui ne veut pas dire que la toilette n'est pas faite quotidiennement. Les familles sont invitées à rencontrer l'infirmière pour en discuter.

Madame BAUMANN demande s'il y a parfois des refus de la part des résidents d'être lavés. La réponse est clairement oui. L'équipe respecte, si elle n'arrive pas à convaincre la personne âgée. On ne force pas mais on propose à un autre moment. Ce qui n'est pas toujours compris par les familles. L'incompréhension peut s'installer et avec elle, des risques de non-dits qui s'expriment finalement ailleurs.

La directrice estime qu'il est beaucoup plus sain et profitable aux résidents de favoriser les questions directes afin d'avoir une réponse adaptée à la situation. Elle regrette le comportement qui consiste à laisser le problème perdurer plutôt que d'en parler immédiatement à l'infirmière.

☞ La demande d'installation de tablettes dans les chambres doubles pour que chaque personne ait ses propres affaires

La mairie d'Orbey se charge d'offrir en cadeau de Noël un panier individuel pour chaque résident à placer dans la salle de bain. Le conseil estime qu'il s'agit d'une excellente initiative. La direction rappelle qu'à terme les chambres doubles seront supprimées.

☞ L'absence d'infirmière lors d'un horaire coupé

La direction répond que la situation est très fréquente dans les EHPAD. L'établissement n'est pas un centre hospitalier. Monsieur JAEGLI souligne que sur les 20 postes infirmiers de l'établissement intercommunal qui sont tous pourvus, 5 infirmières sont en arrêt maladie. Neuf fois sur dix, il y a des horaires continus matin et soir mais pas le week-end.

☞ L'aptitude d'une aide-soignante à faire les premiers soins

La direction informe l'assemblée que toutes les aides-soignantes sont formées aux gestes d'urgence.

☞ Le temps d'attente pour que le résident ait un médecin, une infirmière, un pompier auprès de lui. Cela dépend du contexte de l'urgence. Il a été convenu lors de la commission de coordination gériatrique que quelque soit le médecin présent au sein de la structure, celui-ci sera à même d'intervenir en cas d'urgence même s'il ne s'agit pas de son patient.

☞ Une sortie en autobus afin d'aller contempler les illuminations de Noël des villages. Le sujet avait été abordé au conseil de la vie sociale du 27 novembre 2014. La directrice s'était engagée à y réfléchir et c'est avec plaisir qu'elle annonce cette sortie programmée pour les quatre sites le mardi 11 décembre prochain. Aurélie MATHIS complète l'information en annonçant qu'au préalable à la balade contemplative, les résidents visiteront la "Maison du Pain d'Épice".

☞ Les dates des marchés et fêtes de Noël des quatre sites

---* * *---
 La séance est levée à 17H10
 ---* * *---

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale

Madame Marie-Andrée DEMANGEAT